

Date de publication : 12 Avril 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240411-DE240411GEV0403-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-04-03

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

(dont 8 pouvoirs)

Objet : Affectation du résultat 2023

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, PAISSE Matthieu est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

Absents excusés :

TOINET Guy, pouvoir donné à BANINO Jérôme
SARTORETTI Michel, pouvoir donné à GLEIZES Jérôme
GRANGE Evelyne pouvoir donné à GRANGE Agnès
FEUNTUN Christel, pouvoir donné à ÇAKIR-LOUSSE Corinne
DALBEPIERRE Michael, pouvoir donné à SIMON Anne-Claire
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à MICHELOT Éric
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à FLAMENT Julien

Absents :

ROY Jean Sébastien

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 11 avril 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Date de publication : 12 Avril 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240411-DE240411GEV0403-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- un excédent de fonctionnement de 4 075 847,12 €uros

Et sur proposition de la commission des Finances

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité 26 voix pour et 0 contre

1) **DECIDE**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023		
<u>POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</u>		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT de 2023 ⁽¹⁰⁶⁸⁾		55 873,47 €
RÉSULTAT AU 31/12/2023	Excédent de fonctionnement	4 075 847,12 €
	Déficit d'investissement	- 382 820,99 €
(A) <u>EXCEDENT AU 31/12/2023</u>		
Affectation en réserves ^(compte 1068) :		382 820,99 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) ^(002 :excédent antérieur reporté)		3 693 026,13 €
(B) <u>DEFICIT AU 31/12/2023</u>		
Déficit à reporter		€

- 2) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire et le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,

